

**Séance du 15 janvier 2018**

<b>Nombre de Membres</b>	
Présents	En Exercice
13	14
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 09 janvier 2018	
<b><u>Date d'affichage de la convocation:</u></b> 09 janvier 2018	
<b><u>Date d'affichage du compte-rendu:</u></b> 18 janvier 2018	

L'an deux mil dix-huit, le quinze janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

**Présents :**

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU.

MM. Claude BOISDRON, Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER Christian SOUCHU, Sébastien TOQUARD.

**Excusée :** Emmanuelle LAURENT

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Françoise DEZE

Le conseil Municipal accueille Madame Frédérique RODOLPHE-STEUER venue présenter le projet associatif et solidaire qu'elle souhaiterait développer dans le village, soutenue en cela par un certain nombre d'habitant et au sein du conseil municipal. Chacun faisant le constat, qu'il manque dans le village un lieu dédié à la convivialité et ouvert à tous.

Ce projet pourrait se développer dans le local municipal qui accueillait jusqu'en août dernier le bureau de Poste. Le conseil municipal réfléchissant au devenir de ce petit local idéalement situé sur la place du village, Madame le Maire donne la parole à Madame Frédérique RODOLPHE-STEUER, qui est à l'initiative du projet.

Madame Frédérique RODOLPHE-STEUER explique que le projet de café associatif est né de la volonté de créer un lieu de convivialité, où chacun pourrait venir librement partager, échanger, discuter autour d'un jus de fruit ou d'une boisson chaude.... Ce projet se veut en lien avec les habitants de Benais, pour les habitants de BENAIS et pour y accueillir celles et ceux qui viennent se balader à Benais. Il prendrait la forme d'une association à but non lucratif qui proposerait un café où il ne serait pas servi d'alcool et qui serait administré par des bénévoles.

Madame le Maire rappelle qu'il y a beaucoup d'associations sur le village, mais seule le cercle des loisirs dispose d'un local et a vocation à être un lieu de convivialité mais s'agissant d'un cercle privé ouvert uniquement à ses membres, la naissance d'un café associatif pourrait être très complémentaire et très intéressante pour la vie du village. Une convention pourrait permettre à la commune de mettre à disposition le local précédemment occupé par La Poste à un projet associatif. La municipalité va étudier le cadre légal qui permettrait d'engager un tel projet. Les locaux de l'ancien bureau de poste nécessitant quelques travaux de rafraîchissement quelque soit son devenir, le conseil municipal accepte de poursuivre la réflexion sur le projet porté par Madame RODOLPHE-STEUER. Le conseil municipal la remercie de son initiative et de sa venue au conseil municipal.

## COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

### Délégations communautaires :

Claude BOISDRON a participé au conseil communautaire de décembre au cours duquel a été présentée la plateforme « Job Touraine » mise en œuvre par le Conseil Départemental d'Indre et Loire ainsi que la nouvelle antenne CRIP, cellule de signalement de tous les actes de maltraitance des enfants. Ces informations seront mises en ligne sur le site de la municipalité avec les liens vers les services du département.

### Délégations syndicales :

SIACEBA : Les nouveaux statuts ont été validés par le Préfet, les communes du Lathan sont donc intégrées dans le périmètre du SIACEBA. Le travail sur la création du nouvel EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) continue. Une commission dédiée au département d'Indre-et-Loire sera créée. Olivier RINGENBACH, conseiller municipal à Continvoir a été élu Président du syndicat. Il succède à Jacques GALLARD, a rejoint l'équipe de la CCTOVAL afin de suivre la nouvelle compétence Gémapi confiée aux communautés de communes, notamment sur le volet prévention des inondations. Alain BERTIN, conseiller municipal de La Chapelle sur Loire et Patrick HUET, conseiller municipal de Channay sur Lathan ont été élus Vice-Présidents. Les membres du bureau et de la Commission d'Appel d'Offres ont été désignés.

SITS : Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU a participé au comité syndical du 19 décembre. La compétence transport est assumée par la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le SITS perdurera jusqu'à la fin d'année scolaire en cours. Ensuite, c'est la région qui assurera la compétence transport scolaire.

Un incident s'est produit sur le circuit du collège la semaine dernière. Le car n'est pas passé le matin et les élèves sont arrivés au collège avec 40 minutes de retard. Le point a été fait avec le chauffeur, pour que ce genre d'incident ne se reproduise pas.

Le travail de sécurisation du carrefour de la Croix morte a débuté.

PNR : Le conseil municipal se réjouit d'accueillir le comité syndical du Parc Naturel Régional le samedi 03 février dans la salle des fêtes communale. Madame le Maire rappelle que cette séance publique est ouverte à tous.

Ecoles de musique : Une réunion de travail a eu lieu la semaine dernière au sein de la communauté de communes. L'ancienne Communauté de Communes Touraine Nord Ouest finance les écoles de musique de son territoire. Sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, les écoles de musiques sont financées par les communes elles-mêmes. Par soucis d'équité, la question se pose sur une harmonisation des pratiques. Un groupe de travail se met en place auquel seront associés les directeurs d'écoles de musique et les représentants d'association. Une réunion avec les élus du Bourgueillois sera organisée en janvier et une autre est prévue le 07 février avec l'ensemble des communes de CCTOVAL. La municipalité de Benais souhaite que pour 2018 l'organisation reste la même. Les communes du Bourgueillois ne sont pas lésées dans la mesure où la CCTOVAL finance le Festival de Brass Band qui se déroule actuellement exclusivement sur les communes de l'ancien Pays de Bourgueil. La municipalité est favorable à ce que les élus et les responsables d'écoles de musique mènent une réflexion et un travail en commun au cours de l'année 2018 sur ce sujet.

## **Commissions municipales :**

Commission cimetière : La commission prépare le dossier qui permettra au conseil municipal d'engager une première phase de reprises de sépultures en 2018.

Commission affaires scolaires : La classe de Anne CHAUMENY a été repeinte pendant les vacances de Noël. Cyrille HALLIEN remercie les agents des services techniques et l'artisan qui ont réalisé ces travaux dans un temps court. La prochaine réunion éco-école se tiendra demain.

Commission voirie : Aménagement de la place publique autour de la salle des fêtes : Le SIEIL n'est pas favorable au projet d'intégration paysagère du transformateur situé entre la mairie et la salle des fêtes tel que présenté dans le projet par le cabinet Talpa. Le SIEIL a cependant proposé de prendre en charge sa peinture. La concertation avec les services de l'architecture et des bâtiments de France se poursuit.

300 mètres de fossés sont à nettoyer sur le chemin rural longeant le parc d'activités.

Commission fêtes et cérémonies : Le repas d'après vœux sera préparé par « le Chaudron » d'Avrillé Les Ponceaux.

Les Vœux du Conseil Municipal aux agents auront lieu le vendredi 26 janvier à 11h30.

Commission finances : La municipalité poursuit le travail engagé depuis quelques exercices budgétaires avec Madame Véronique RUBIO, spécialiste des finances publiques au sein de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales). Madame Rubio viendra présenter la prospective financière à l'ensemble des conseillers le lundi 22 janvier à 18h.

Suite à la fermeture de la trésorerie de Langeais, le nouveau percepteur, Madame GENEVE, est venue se présenter en mairie vendredi dernier. Comme cela avait été demandé par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, des permanences au public sont organisées pour conserver un service de proximité le mardi matin et le vendredi après midi à la maison de services au public communautaire située route de Saint Nicolas, à la Villatte, à Bourgueil. La municipalité se fera le relais de cette information auprès des usagers.

Commission association : Les associations seront reçues en mairie semaine 9 pour présenter le bilan des actions 2017, présenter les projets 2018 et déposer leurs demandes de subventions. Il faudra y intégrer les associations qui étaient jusqu'à présent subventionnées par le CCAS.

Christian SOUCHU a participé à l'Assemblée Générale du Comité des fêtes. La grande tablée et les olympiades auront lieu le 1<sup>er</sup> mai, la brocante le 3 juin, la balade gourmande le 02 septembre et un déjeuner le 04 novembre à la salle des fêtes.

Réunion de la CLI du CNPE de Chinon : Régis Clément, directeur du CNPE a annoncé son départ au 31 décembre. Monsieur Ménager lui succèdera au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **01 : D2018-01 : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Vote Pour : 13      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Montant budgétisé - Dépenses d'investissement 2017 : 177 158.46 €

(Hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts », chapitre 41 « opérations patrimoniales », report N-1 et restes à réaliser)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 43 655 € (< 25% x 177 158.46 €.)

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Peinture classes école – Opération 264 :	2 496 € (art 21312)
Aménagement citystade – Opération 268 :	3 105 € (art 2113)
Aménagement cabine téléphonique – Opération 269 :	739 € (art 2184)
Matériel de désherbage – Opération 272 :	6 315 € (art 21578)
Terrains Changeon – Opération 274 :	1 000 € (art 2111)
Aménagement Centre bourg – Opération 266 :	30 000 € (article 2312)

**Total : 43 655 Euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**02 : D2018-02 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION FDSR – AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGÉTIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX – PROGRAMME 2018**

Vote Pour : 13      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Madame le Maire rappelle que la commune produit depuis plusieurs années des efforts importants pour améliorer les performances énergétiques de ses bâtiments (travaux d'isolations, changement de fenêtres, appareils de chauffage...). Le souhait est de poursuivre ces efforts de manière progressive.

Cette année la commission prévoit de se concentrer sur quatre logements communaux :

- **Au 1 place de l'église** : remplacement de la porte d'entrée et des deux fenêtres de la cage d'escalier afin de parfaire la réhabilitation énergétique commencée en 2016 par le changement complet des appareils de chauffage et des fenêtres de la façade ouest.
- **Au 3 place de l'église** : remplacement de la porte d'entrée et des trois fenêtres de la façade nord afin de parfaire la réhabilitation énergétique commencée en 2016 par le changement complet des appareils de chauffage.

- **Au 3 rue de l'ancienne mairie** : Changement de la porte d'entrée, de la porte et de la fenêtre du cellier, de la porte de la cave avec porte à isolation thermique et remplacement d'un convecteur vétuste et extrêmement énergivore par un sèche serviette dans la salle de bain. Dans ce logement des travaux d'isolation de combles ont été réalisés en 2016 et 2017.
- **Au 4D rue de la République** : Isolation des combles.

Le coût prévisionnel de cette opération qui s'élève à 28 473.50 € HT soit 30 235.44 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 28 473.50 € HT  
 FDSR : 10 573 € (37%)  
 Autofinancement : 17 900.50 € (63%)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**ARRETE** le projet d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux – programme 2018

**ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus

**SOLLICITE** une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)

### **03 : D2018-03 : TARIFS 2018**

Vote Pour : 13      Vote Contre : 00      Abstention : 00

Vu la délibération n°2014-16 en date du 17 mars 2014,  
 Vu la présentation de Madame le Maire,  
 Considérant la nécessité d'en revoir certaines dispositions,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux applicables à compter du 1er février 2018 comme suit :

#### Location de salle des fêtes :

<b>Particulier :</b>	La journée en semaine :	80 €
	La journée en week-end :	110 €
	Vin d'honneur :	80 €
<b>Association communale :</b>		Gratuit
<b>Association hors commune</b>	Avec billetterie :	1 € / entrée payante
	Journée:	50 €

Facturation de la remise en état (ménage + réparation) selon le coût réel.

Droit de place 10 € / an  
pour marchands ambulants : (payable en une seule fois d'avance en début d'année)

<u>Frais de fourrière :</u>	Pour les chevaux :	Capture :	100 €
		Pension :	10 € / jour

<u>Cimetière :</u>	Concession pour 30 ans :	80 €
	Concession pour 50 ans :	120 €

<u>Columbarium :</u>	Concession pour 15 ans :	380 €
	Concession pour 30 ans :	760 €
	Inscription sur la stèle du Jardin du souvenir :	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2014-16 en date du 17 mars 2014,  
**APPROUVE** les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Populations légales transmises par l'INSEE : Benais compte officiellement 979 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 contre 999 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45. Le prochain Conseil aura lieu le 12 février 2018.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	